



PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Carrière dite du Pont du Duc Lieux-dits « Bas Estérel » et « Pierres Bleues » COMMUNE de FRÉJUS

Société CEMEX Granulats Rhône Méditerranée

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2017, une enquête publique se déroulera pendant 31 jours : du mercredi 22 novembre au 22 décembre 2017 (inclus), en mairie de FRÉJUS, concernant une demande d'autorisation d'exploiter la carrière dite du Pont du Duc et des installations de traitement connexes, aux lieux-dits « Bas Estérel » et « Pierres Bleues », sur le territoire de cette commune, présentée par la société CEMEX Granulats Rhône Méditerranée, dont le siège social est situé : 2, rue du Verseau – Silic 423 – 94583 Rungis cedex.

Le projet présenté concerne plus précisément :

- le renouvellement de l'exploitation de la carrière pour une durée de dix ans, incluant la remise en état,
- un périmètre de 24 ha 67 a 71 ca qui correspond au périmètre actuel auquel ont été retirés 2 ha 17 a 49 ca,
- une extraction moyenne de 50 000 tonnes par an,
- une extraction maximale de 70 000 tonnes par an,
- une cote de fond de fouille conservée à 70 m NGF,
- une demande d'autorisation pour l'accueil de déchets inertes du BTP pour la remise en état finale de la carrière,
- la mise en place d'un groupe mobile de concassage-criblage fonctionnant par campagnes en lieu et place de l'installation fixe du site.

Ces installations relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques 2510-1, 2515-1 a et 2517-1.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de Fréjus pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux.

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (icône enquêtes publiques en bas de la page d'accueil / rubrique enquêtes publiques ICPE).
- de manière dématérialisée sur un poste informatique, à la mairie de Fréjus, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. André VANTALON, retraité DDE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour les besoins de cette enquête, par le tribunal administratif de Toulon.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus, aux jours et heures suivants :

- le 22 novembre 2017, de 9h00 à 12h00,
- le 06 décembre 2017, de 9h00 à 12h00,
- le 15 décembre 2017, de 14h00 à 17h00
- le 22 décembre 2017, de 14h00 à 17h00.

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de Fréjus sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Fréjus ou par voie électronique à l'adresse suivante : carriere_pont_du_duc-epvar@administrations83.net

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Fréjus, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la préfecture du Var.

À l'issue de l'enquête, le préfet du Var, après consultation de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var, sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire ou du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture.